

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONTACTS

Présidente : M^{me} Karine DUFOUR

Trésorier : M. Arnaud BOTTIN

Secrétaire : M. Frédéric DUPUIS



06 52 55 42 82



www.judo-club-pontavendin.fr



[Amicale Laïque Judo Pont à Vendin](https://www.facebook.com/Amicale-Laïque-Judo-Pont-à-Vendin)

HORAIRES DES COURS

ATTENTION CHANGEMENT DES CATEGORIES D'AGES ET DES CRENAUX HORAIRES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Eveil 4 à 5 ans	-	-	17h00–18h00	-	-
Judo 6 à 12 ans	18h00-19h30	-	18h00–19h30	-	-
Judo Adultes dès 13 ans	19h30-21h00	-	19h30–21h00	-	-
Jujitsu dès 14 ans	-	19h-20h30	-	19h-20h30	-
Taïso dès 16 ans	-	-	-	-	19h30–21h

2 cours essais gratuits sont possibles. Un kimono pourra vous être prêté contre une caution de 10€. Merci de vous rapprocher des responsables du club pendant les heures de cours.

HORAIRES DES PERMANENCES/ACCUEIL/INSCRIPTIONS

Merci de vous rapprocher du bureau

Le site WWW.JUDO-CLUB-PONTAVENDIN.FR vous permettra de vous inscrire directement.

Vous serez également tenu informé de l'ensemble des manifestations, compétitions, résultats...

A conserver par l'adhérent : les 5 premières feuilles

- Contacts, horaires des cours et des permanences,
- Tarifs,
- Options, mode, de règlement, acceptés,
- Règlement intérieur.

A remettre aux responsables du club lors de l'inscription : les 4 dernières feuilles

- 1 photo récente (celle-ci peut être envoyée par mail),
- Votre fiche d'inscription Internet,
- La cotisation annuelle,
- Copie de la carte d'identité,
- La fiche de renseignement,
- L'acceptation du règlement intérieur,
- Autorisation en cas de blessure ou accident,
- Le certificat médical obligatoire pour les nouveaux adhérents et pour le judo ou jujitsu compétition. Pour une réinscription hors compétition, compléter l'attestation de santé.

TARIFS

	Cotisation	Licence ⁽¹⁾	Frais d'inscription ⁽²⁾	Total		
				1 chèque	2 chèques	3 chèques
				Octobre	Oct – Jan	Oct – Jan – Avr
Judo Adultes dès 13 ans et ceinture noire	120 €	40€	5 €	165 €	85 € - 80 €	60 € - 55 € - 50 €
Judo Enfants 6 – 12 ans	110 €	40€	5 €	155 €	80 € - 75 €	55 € - 50 € - 50 €
Judo Eveil 4 – 5 ans	80 €	40€	5 €	125 €	65 € - 60 €	55 € - 35 € - 35 €
Jujitsu dès 14 ans	125 €	40€	5 €	170 €	85 € - 85 €	65 € - 55 € - 50 €
Taïso dès 16 ans	50 €	40€	5 €	95 €	50 € - 45 €	40 € - 30 € - 25 €

DISPOSITIF EN FAVEUR DES JEUNES SAISON 2020-2021

*Télécharger votre coupon PASS' SPORT sur le Site de la Call WWW.AGGLO-LENSLIEVIN.FR/PASS-SPORT/

IMPORTANT : Celui devra être fait avant votre inscription au club pour bénéficier des 30€ / personnes moins de 18 ans offert par la CALL* voir conditions

(1) – Licences (Validité de Septembre à Septembre)

Prendre une licence de judo, c'est pour vous :

- La certitude de pratiquer le judo dans d'excellentes conditions dans son club,
- L'assurance d'être couvert en cas de blessure,
- La possibilité de bénéficier d'une assistance (juridique, ...).

Pour la saison, le prix de la licence est fixé par la FFJDA. Ce montant, perçu par le club lors de votre inscription, est intégralement reversé à la FFJDA.

(2) – Frais d'inscription

Ces frais comprennent l'adhésion à l'Amicale Laïque ainsi que l'accès au site internet du club où vous pourrez retrouver : les infos, le calendrier des manifestations, les photos, ...

OPTIONS

- Passeport sportif au prix de 9€ et valable 8 ans. Obligatoire pour les compétitions et tournois Officiels

MODES DE REGLEMENTS ACCEPTES

- CHEQUE (à l'ordre de l'Amicale Laïque Judo Pont à Vendin),
- ANCV CHEQUE VACANCES,
- ANCV COUPON SPORT,
- TICKET LOISIR,
- ESPECES **ATTENTION -> règlement en une seule fois.**
- CB via notre site sécurisé,
- Les E.Chèques Vacances **ne sont pas acceptés.**

L'adhésion entraîne le règlement complet à l'inscription avec la possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois par chèques qui seront encaissés respectivement au début des mois suivants : octobre, janvier et avril.

REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne désirant pratiquer le Judo, le Jujitsu ou le Taïso doit :

INSCRIPTION

1. Prendre la licence incluant l'assurance fédérale pour la saison.
2. **Acquitter sa cotisation annuelle.** La cotisation peut être révisable tous les ans – la cotisation annuelle peut être payée en 3 fois et les trois règlements devront impérativement être donnés le jour de l'inscription. Tout trimestre commencé est dû. Toute inscription est due pour l'année et il ne pourra pas être réclamé de remboursement de toute ou partie de la cotisation en cas d'interruption de l'activité sauf pour raison médicale dûment justifiée.
3. Le paiement de la cotisation annuelle a pour objet l'adhésion au projet de notre club et à ses valeurs. Cette cotisation ne correspond pas au paiement d'une prestation et il n'y a pas de remboursement de droit en cas d'interruption de l'activité. Le fonctionnement d'une association permet par ailleurs difficilement de rembourser des cotisations. Notre association est à but non lucratif sans capitaux propres.
4. Un certificat médical obligatoire de moins de 1 mois avec la mention : « Ne présente aucune contre indication à la pratique du Judo et/ou Ju-jitsu et/ou Taïso ». Certificat médical obligatoire pour les compétiteurs avec la mention « Judo en compétition ». Toute personne ne respectant pas cet article se verra refuser l'accès au tatami dès le mois d'octobre.

HYGIENE

5. Outre le fait que les **ongles des pieds et des mains soient courts, tous les bijoux enlevés**, l'aspect corporel du judoka doit être satisfaisant ainsi que **son kimono : propre sans tache de sang et sans odeur**. Le judoka s'habille dans les vestiaires, il ne doit pas arriver en tenue. Un rappel sera émis auprès des personnes majeures ou ayant la responsabilité du judoka afin de signifier le respect de cet article du règlement. L'accès aux vestiaires est réglementé. Ne pas dépasser les nombres de personnes autorisées

COMPORTEMENT

6. Il est demandé à tous les judokas d'être **ponctuel aux heures des cours**.
7. Les parents voudront bien vérifier que leurs enfants soient munis de leur kimono, de leur ceinture et **d'une paire de pantoufles ou chaussons pour les trajets du vestiaire au tatami**.
8. **Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence** et ne pas intervenir pendant le cours. Dans le cas contraire, le professeur ainsi que les membres du bureau pourront interdire l'accès à la salle de judo à tout moment.
9. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entrainements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement du club.
10. Sont interdits sur le tatami tous les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing...) ainsi que les bonbons, chewing-gums et toute autre denrée.

RESPONSABILITE

11. **Les personnes accompagnant les enfants au dojo doivent les accompagner à l'intérieur du dojo et venir les rechercher à l'intérieur du dojo**, la responsabilité du club et du professeur envers les judokas ne saurait être engagée au-delà des limites du dojo et des heures de cours auxquelles est inscrit l'enfant.
12. En cas d'accident dans le dojo, merci de vous rapprocher du bureau pour établir une déclaration d'accident dans les 5 jours maximum.

DROIT A L'IMAGE

13. Droit à l'image : Lors des manifestations organisées par le club (incluant les entraînements), l'image et la voix des adhérents sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo. Le signataire du présent document autorise l'Amicale Laïque Judo Club Pont à Vendin à procéder à des captations d'image et de voix et à les utiliser et / ou les diffuser pour la promotion du club par tous supports de communication et notamment sur le site web.

Toute inscription à l'Amicale Laïque Judo Club de Pont à Vendin, implique l'acceptation du règlement ceci pour le respect de chacun
A compléter et à remettre aux responsables du club avec tous les documents demandés

Fiche de renseignements pour l'Amicale Laïque Judo Club Pont à Vendin Saison 2020 - 2021

M., M^{me}, M^{lle} Nom (du licencié) : Prénom :

Né(e) le :

N° de Sécurité Social :

Adresse :

Code Postal + Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

E-Mail :

Coordonnées du Médecin Traitant :

Nom : N° de Téléphone :

Adresse :

Code Postal + Ville :

Nouveau licencié Ancien licencié

JUDO Eveil 4 – 5 ans Enfants 6 – 12 ans Adultes dès 13 ans

JUJITSU Adultes dès 14 ans

GRADE JUDO OU JUJITSU

Débutant / Blanche Blanc 1 liseré Blanc 2 liserés Blanc – Jaune

Jaune Jaune–Orange Orange Orange–Vert

Vert Vert– Bleu Bleu Marron

Noire 1^{ère} Dan Noire 2^{ème} Dan Noire 3^{ème} Dan Noire 4^{ème} Dan

TAISO Adultes dès 16 ans

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

(A remettre aux responsables du club)

ADHESION AU REGLEMENT DE L'AMICALE LAIQUE JUDO CLUB PONT A VENDIN

L'adhérent ou représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare vouloir adhérer à l'association Amicale Laïque Judo Club de Pont à Vendin.

Fait à Le/...../.....

Signature des parents

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur) autorise / n'autorise pas ⁽¹⁾ le judo club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessure ou d'accident concernant mon ou mes enfants.

Fait à Pont à Vendin le : / /

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal
(Mineur(s) ou majeur(s) protégé(s))

(1) - Rayer la mention inutile

Pour les judokas ayant un passeport de judo, pensez à le faire remplir en même temps.
Sans oublier la mention « Apte à la compétition »

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU JUDO Y COMPRIS EN COMPETITION

Je soussigné(e).....
Docteur en médecine, demeurant
Certifie avoir examiné.....
né(e) le.....à.....

Et n'avoir constaté, à ce jour aucun signe clinique ne contre-indiquant la pratique du judo y compris en compétition.

Fait à....., le

CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Saison 2020 – 2021

(A remettre aux responsables du club)

ATTESTATION « Questionnaire de Santé »

Sauf pour les compétiteurs et si le dernier certificat date
au plus tard du « 1^{er} septembre 2018 »

Pour adhérent mineur ou sous tutelle :

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur) de

Atteste avoir répondu « NON » à toutes les rubriques du questionnaire
d'autocontrôle de santé QS – SPORT Cerfa N°15699*01

Fait à Pont à Vendin le :/...../.....

Signature du représentant légal :

Nom, Prénom et Signature :

Pour adhérent adulte :

Je soussigné(e)

Atteste avoir répondu « NON » à toutes les rubriques du questionnaire
d'autocontrôle de santé : QS – SPORT Cerfa N°15699*01

Fait à Pont à Vendin le :/...../.....

Signature du représentant légal :

Nom, Prénom et Signature :